



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<https://www.economiedistributive.fr/La-collaboration-public-prive>

La collaboration public / privé

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2004 - N° 1039 - janvier 2004 -

Date de mise en ligne : vendredi 10 novembre 2006

Date de parution : janvier 2004

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Cette coopération entre le public et le privé a déjà été expérimentée. En particulier dans le département des Yvelines, autour de Poissy et de Saint Germain-en-Laye, où un groupe de médecins soutenait qu'étant donné la pénurie actuelle de personnel, il est indispensable d'accepter cette collaboration. Pour eux, il suffisait de fixer un cahier des charges aux médecins du privé et, comme ils ont, autant que les autres, le souci des malades, ils rempliraient leur mission avec le même zèle que leurs confrères. Et ainsi le privé pourrait pallier les insuffisances du public, les urgences à Saint-Germain pourraient à nouveau fonctionner et on pourrait même demander au secteur public d'améliorer la qualité et la quantité (nombre de lits) de ses prestations. Les autorités locales étaient prêtes à se rallier à cette solution, à condition, évidemment, que le privé n'en profite pas pour se ménager une rente de situation sur le public.

Un débat public a été organisé à Saint Germain, le 22 novembre dernier, largement ouvert pour que tous les points de vue puissent se confronter, que toutes les opinions soient exprimées, depuis celle de la droite exposant son projet et ses raisons d'être, celles du centre, de syndicats de professionnels, celle d'usagers de la santé, jusqu'à celle des partis de gauche, etc. En conclusion, une très grande majorité d'intervenants a exprimé ses doutes sur la possibilité de cette coopération, parce qu'elle pose des interrogations et n'en apporte pas les réponses, alors que le plan est déjà en application.

Voici quelques uns des problèmes qui ont été posés et pour lesquels le public de Saint-Germain n'a pas reçu de réponses satisfaisantes et rassurantes. Quelle participation financière les cliniques privées apporteront-elles lorsqu'elles utiliseront les installations publiques ? Quel sera leur apport aux travaux prévus d'extension des bâtiments et des plateaux techniques de l'hôpital public actuel ? Quel sera le statut des personnels publics et privés collaborant dans ce même hôpital ? Sera-t-il le même ? Les médecins du privé ne bénéficieront-ils pas d'enveloppes plus rémunératrices ? Comment fera-t-on cohabiter dans un même établissement deux populations différentes, l'une bénéficiant de prestations gratuites, l'autre payant une partie non négligeable de la facture ? La partie privée ne cherchera-t-elle pas à s'approprier les interventions les plus rentables, laissant au public les pathologies les plus onéreuses et les malades les plus démunis ? Concrètement, à partir d'une situation critique de pénurie unanimement reconnue (et le déficit devenu "abyssal" de la sécurité sociale), ne risque-t-on pas d'aboutir à une transformation complète de notre système hospitalier, abandonnant un certain nombre de missions de service public, pour une conception commerciale de l'hôpital ?